

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sabrina Damboise		Date d'inspection Le 22 avril 2026	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le coin des grands (Rivière-Verte)		Numéro de permis 2025029	
Adresse 4 rue de l'École Rivière-Verte NB E7C 2R4		Numéro de téléphone (506) 445-1180	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 45	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	24 avr. 2026	22 avr. 2026
Commentaires: La copie du casier judiciaire/secteur vulnérable de l'exploitante n'était pas dans les dossiers. La copie a été imprimée et ajoutée lors de ma visite.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	24 avr. 2026	22 avr. 2026
Commentaires: La copie de la vérification du dossier de développement social de l'exploitante était aussi absente des dossiers. La copie a été imprimée et ajoutée au dossier.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Une inspection de renouvellement a été effectuée le 22 avril 2026. Lors de la visite, le ratio éducatrice/enfants était respecté.</p> <p>Les enfants arrivent vers 14 h 30 et prennent leur collation vers 14 h 50. La collation observée était composée de pommes, de yogourt et d'eau. Des périodes de jeux libres ont également été observées. En fin de journée, les enfants vont à l'extérieur.</p> <p>La demande de renouvellement a été envoyée par courriel à l'exploitante. Celle-ci devra être complétée et retournée au cours des prochaines semaines.</p> <p>Le parc de l'école est utilisé par la halte. Des changements sont prévus à ce parc. Une visite sera effectuée lorsque ces modifications auront été réalisées.</p>

original signé par
Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 22 avril 2026

Date

original signé par
Tina Bellefleur

Le 22 avril 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"